

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

affiliée au **Basic Income European Network**

Siège social : c/o Futuribles International - 55 rue de Varenne 75007 - PARIS

Secrétariat : A.I.R.E. - 33 avenue des Fauvettes - 91440 Bures-sur-Yvette -

LETTRE DE LIAISON N° 13

Automne 1996

Sommaire

- ❑ **Le Revenu d'existence, la loi sur l'exclusion et l'autre politique**
Yoland Bresson
- ❑ **Le congrès du BIEN**
Philippe Riché
- ❑ **L'application du Revenu d'existence à la Corse**
Pierre Lavagne
- ❑ **Conférence du 12 juin : le dialogue se prolonge**
- ❑ **Monnaie de consommation et Revenu d'existence**
Marie-Louise Duboin
- ❑ **Le Revenu d'existence : une idée dans l'Aire**
Denis Auger
- ❑ **Notes de lecture**
Jacques Bichot, L'emploi : les grands moyens
(André Romieu)
Jean-Paul Fitoussi et Pierre Rosanvallon, Le nouvel âge des inégalités
(André Romieu)
- ❑ **Nouvelles de l'association**

*Pensez à renouveler votre abonnement à la lettre de liaison : 30 €/an (4 numéros) par chèque à l'ordre de A.I.R.E.
L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.*

Adresse e-mail : contact.aire@wanadoo.fr

Le Revenu d'Existence, la Loi sur l'Exclusion et l'Autre Politique.

Dans cet article, Yoland Bresson lève quelques tabous et nous montre comment, tout à la fois, sortir notre économie des impasses actuelles et financer le Revenu d'existence.

Le 17 octobre nous avons fêté la « Journée mondiale du refus de la misère », tandis que le parlement s'apprête à débattre de la « Loi contre l'exclusion ». Voilà des actes symboliques qui devraient nous réjouir. Malheureusement, cette volonté de lutte contre la fracture sociale est bridée par la politique économique suivie. Les contraintes du passage à la monnaie unique, la nécessité de réduire les déficits budgétaires, le poids déjà excessif des prélèvements obligatoires et des impôts de plus en plus contestés, empêchent les bonnes intentions de se concrétiser. Alors on voit chacun se satisfaire seulement que soient reconnus le droit à la santé et le droit au logement, le droit à la formation pour tous... sous l'énoncé d'une expression plus formelle que réelle, en se contentant de quelques améliorations redistributrices, de quelques pansements, certes indispensables mais combien insuffisants. A. Malraux disait : « Tant qu'on ne s'engage pas sur l'essentiel on fait la charité ». L'essentiel c'est ici tout simplement la distribution des revenus.

Couper le lien strict emploi-revenu qui est le fondement de notre société salariale défaillante, partager autrement nos richesses en accordant inconditionnellement, de la naissance à la mort à chacun un égal revenu d'existence cumulable avec des revenus d'activité n'est pas qu'une mesure contre la pauvreté, c'est la seule et nécessaire mesure qui permettra à toutes les interventions prévues par la loi sur l'exclusion (insertion, logement, santé) à gagner en réalité et en efficacité. En effet, la sécurité inconditionnelle qu'apporte le revenu d'existence en même temps qu'elle reconnaît à chaque être humain une valeur potentielle et une égale dignité fondamentale, permet à chacun d'élargir son horizon temporel et d'élaborer des projets. Toutes les actions de soutien à l'intégration sociale prennent sens en s'inscrivant dans la durée. Le revenu d'existence agit comme prévention de situation extrême d'exclusion.

De plus et simultanément, contrairement à l'opinion qui prévaut dans les soi-disant « cercles de raison » qu'il n'y a pas d'autre politique possible que celle de la rigueur quoi qu'il puisse en coûter sur le plan humain, une instauration programmée du Revenu d'existence résout justement les

problèmes conjoncturels qui paraissent insolubles. Débarrassons nous d'abord des pseudo-vérités qu'on ne cesse d'affirmer péremptoirement à travers les médias. La liste est longue de ces opinions inlassablement répétées jusqu'à se transformer en dogmes intériorisés et qui sont inexacts. Exemple : « Un pays est comme un ménage, il ne peut vivre durablement au dessus de ses moyens, l'État ne peut dépenser plus qu'il ne gagne ». À ce titre, tous les pays vivent au dessus de leurs moyens depuis presque toujours puisqu'ils sont tous en déficit budgétaire ! En réalité le déficit correspond à une création de monnaie, et toute création de monnaie n'est pas monnaie de singe. Elle ne le devient en partie que lorsqu'elle ne stimule pas les échanges et la croissance des ressources dans la même proportion. Considérons ensuite l'instauration du Revenu d'existence comme un investissement social de toute la nation destiné à lui redonner un projet collectif.

1. Le montant du revenu d'existence s'élève en France à 1600 francs par mois et par personne soit 1100 milliards par an. Les prélèvements destinés à la redistribution sociale et fiscale représentent 46 % des revenus primaires.

La somme totale des revenus est le résultat du flux des échanges généré par la masse de monnaie mise à la disposition de l'économie (en arrondissant elle s'élève aujourd'hui à 3000 milliards engendrant 7000 milliards de revenus par an). En augmentant la masse monétaire d'un surplus de 220 milliards par an, par emprunt auprès du système bancaire par exemple au taux réel symbolique de 1 % l'an à durée infinie, nous introduisons en cinq ans les 1100 milliards du revenu d'existence, comme un investissement social. Et on alloue aux comptes d'existence ouverts par chacun dans la banque de son choix 320 francs par mois la première année, puis 640 la deuxième année jusqu'à 1600 francs par mois la cinquième année. Le revenu d'existence est alors complètement instauré et le mode de distribution des revenus transformé. Notons que dès la première année le revenu d'existence se substitue à certaines prestations, les allocations familiales par exemple ce qui à prélèvements inchangés, réduit vite et spectaculai-

rement les déficits de la protection sociale. Notons aussi que l'augmentation de la masse monétaire générera 2500 milliards de revenus supplémentaires par an. Notons enfin que la période d'instauration devrait être accompagnée :

- d'une incitation à la réduction de la durée du travail et du coût du travail. Le salarié recevant 320 francs de plus par mois pourrait diminuer son temps de travail en contrepartie d'une réduction de salaire versé par l'entreprise, sans supporter une baisse de revenu et l'entreprise une baisse de sa masse salariale permettant l'embauche de nouveaux salariés ou bien la dotation du revenu d'existence pourrait se substituer à une augmentation négociée des salaires abaissant le salaire coût et améliorant la compétitivité des entreprises.
- d'une refonte fiscale séparant clairement ce qui revient à la solidarité dont le revenu d'existence et ce qui revient à l'assurance sociale financée par des cotisations.

Globalement le taux de prélèvement devrait se réduire : actuellement on prélève 46 % sur 7000 milliards, après cinq ans on prélèvera 560 milliards supplémentaires (1 100 milliards de Revenus d'existence moins 440 milliards de prestations supprimées...) sur 2500 milliards de revenus générés par l'augmentation de la masse monétaire soit un taux de 22,5 %, par conséquent le taux global final à règles inchangées sera :

$$\frac{(46 \% \times 7.000) + (22,5 \% \times 2.500)}{9.500} = 39,8 \% \text{ arrondis à } 40 \%$$

Soit un taux de prélèvement minoré de six points... !

2. Ce mode de financement correspond à du keynésianisme traditionnel mais délibérément orienté vers une modification de la répartition des revenus tant il est clair que nous ne souffrons pas d'une insuffisance de richesses mais de leurs mauvaise distribution. À son terme, la réduction des prélèvements n'est pas un miracle. Métaphoriquement, la médication est plus légère et moins coûteuse si elle passe par le sang-monnaie, plutôt que d'opérer sur tous les symptômes localisés de la maladie sans guérir le mal

3. Ce mode de financement lève aussi les contraintes imposées pour le passage à la monnaie unique. En effet, la France satisfaisant au ratio dette/PIB, peut injecter par emprunt de la monnaie, tout en respectant encore la contrainte. Comme, au surplus, dès la première année, le revenu d'existence se substitue à des prestations sociales, les déficits publics et sociaux sont réduits au delà de ce qui est exigé.

4. Les avantages économiques et sociaux (pensons au statut de l'étudiant immédiatement réglé ou à l'intégration autonome des jeunes dans la société voire à la situation des jeunes de banlieue...) de l'instauration d'un Revenu d'existence sont incontestables. Les réserves sont mentales. Toutefois, la crainte que les marchés financiers s'inquiètent d'une politique novatrice fondée sur un investissement social monétaire contraire à la pensée dominante est envisageable. Mais après quelques mois d'incertitude, où le franc pourrait être attaqué, les résultats assurés sur la cohésion sociale, la confiance et la croissance devraient suffire à restaurer la tenue de notre monnaie.

Yoland Bresson

VIe Congrès du BIEN (Vienne 12-14 septembre 1996)

Philippe Riché a représenté notre association au congrès du BIEN. Pour le plus grand bénéfice de nos lecteurs, il en brosse un compte rendu détaillé

C'était le quatrième congrès du BIEN auquel je participais et à mon avis le plus réussi, pour plusieurs raisons. D'abord, il avait été remarquablement préparé par l'Académie Sociale Catholique Autrichienne, membre du B.I.E.N. depuis l'origine, avec l'aide du Centre Européen de

Recherche en Politique Sociale (affilié à l'ONU). Les organisateurs l'avaient fait connaître auprès des partis et des institutions autrichiens, reconnaissance concrétisée par des subventions de la part de la Banque Autrichienne, de l'Académie des Sciences, des Ministères du Travail et affaires sociales, de la

Condition féminine, de l'Environnement - Jeunesse - Famille, de la ville de Vienne, de l'Institut Renner, du bureau viennois des Nations Unies, de la Chambre du Commerce autrichienne, du groupe parlementaire de Politique Sociale, du Syndicat des étudiants autrichiens !

Le choix de Vienne, tentait de sortir l'Europe de l'Est de son isolement occidental, mais la représentation des pays ex-communistes est restée limitée. En fait les participations reflètent bien l'état d'avancement de la question dans les différents pays. En dehors des autrichiens, naturellement nombreux (70), 13 allemands, 8 britanniques, 8 belges, 7 italiens, 7 américains, 5 hollandais, 5 français, 3 brésiliens, 3 argentins, 3 finlandais, 1 danois, suisse, espagnol, hongrois, letton, slovaque, bulgare, tchéco, israélien, néo-zélandais...

La plupart des participants étaient professionnellement impliqués en sciences sociales, économiques ou politiques, une ambiance jeune, où l'on notait, contrairement à St-Maur ou à Londres, peu de retraités « actifs ». La tenue des séances dans l'enceinte des Nations Unies a certainement contribué à rehausser leur prestige et à leur donner un caractère moins marginal et plus international. Dommage que l'Afrique et l'Asie aient été absentes. Enfin le fait que la plupart des participants aient été hébergés dans deux centres d'accueil, simples mais confortables, a permis, au-delà des séances, des contacts informels et amicaux.

Le programme était réparti entre 4 séances plénières (avec traduction simultanée allemand-anglais) et 9 ateliers. Le dernier jour a été consacré à un débat en allemand avec les représentants des différents partis, débat certainement intéressant mais auquel je n'ai pu participer. Nous en aurons certainement des échos dans la prochaine lettre du BIEN.

■ 1^{re} séance plénière : Paine et au-delà

Séance ouverte par une excellente contribution de Bernard Vincent, professeur de civilisation américaine à l'Université d'Orléans, spécialiste de Ph. Paine. « La justice agraire » de Thomas Paine, une prophétie pour notre temps. Ce texte de Paine a été écrit en 1795-96 au moment où la France se transformait en pays de petits propriétaires suite à la vente des biens nationaux. Au même moment, la Constitution de l'an III ne donnait de droit civique qu'aux seuls propriétaires ! Paine n'est pas contre la propriété privée (à l'inverse de Babeuf qui sera promptement éliminé pour ses idées communistes)

mais il constate que la propriété personnelle résulte de la vie en société, et que toute augmentation provient principalement du fait que le travail qui l'a produite a été trop peu rémunéré. Tout propriétaire est donc redevable d'une dette sociale et économique. D'autre part chaque être humain est copropriétaire de la terre et de ses ressources naturelles (*Dieu les a fait mâle et femelle et leur a donné la terre comme héritage*). L'apparition de la propriété privée prive certains de leur droit naturel. et tout propriétaire est redevable à la communauté d'un loyer à redistribuer à tous. D'où la proposition de Paine de distribuer à l'âge de 21 ans un capital de départ et à partir de 50 ans une rente annuelle.

Les progrès de la civilisation laissés à eux-mêmes augmentent la misère, ce qui à l'époque était alors bien vérifié par la naissance du prolétariat urbain - et aujourd'hui par l'exclusion. Il faut donc rétablir la justice sociale par une redistribution volontaire - seule garantie de sécurité pour les riches - mesure non révolutionnaire mais de bon sens !

- Gar ALPEROVITZ, Président du Centre National pour les Alternatives Économiques et de Sécurité (USA) présente ensuite « Distribuer notre héritage technologique » en commençant par une citation de Einstein « Je réalise que toute ma vie publique et privée a été bâtie sur le travail de mes semblables, vivants et morts ».

Il constate d'abord combien la réussite personnelle dépend d'être « à la bonne place et au bon moment », combien la distribution des richesses laissée à elle-même est injuste (1 % des familles américaines les plus riches récolte autant de revenus que 40 % des plus pauvres) et se perpétue de génération en génération. D'un autre côté, l'actuel sous-secrétaire au Trésor a estimé que 46 % de la richesse actuelle des U.S. proviendrait directement de l'héritage. Cet héritage doit être redistribué et l'auteur propose différents moyens, allant de la suppression de l'héritage individuel (Carnegie en avait été un ardent partisan), à un système de dévolution plus ou moins développé et régionalisé. Il cite plusieurs exemples allant dans ce sens dont le développement des propriétés communales, la création de l'*Alaska Permanent Fund Corp*, à partir des revenus du sous-sol (voir ci-après), et le développement de la participation ouvrière dans les entreprises (qui concernerait maintenant aux États-Unis de l'ordre de 10 millions de personnes).

Il s'agit en fait de trouver localement les meilleures formes de contrôle du capital par le public, une voie entre capitalisme et socialisme et il n'y a pas de solution unique, mais toutes doivent

aboutir à une redistribution plus équitable des revenus.

Au-delà de Paine, on rencontre entre autres James Meade récemment décédé et auquel le Congrès se devait de rendre hommage. Cela a été fait par l'historiographe attitré du BIEN, Walter Van Trier (université d'Anvers), et par Mme Bridget Dommen-Meade, fille de J. Meade. Celle-ci a bien montré que si Meade en était venu à une proposition proche d'un revenu de base c'est d'abord parce qu'il avait été frappé dans les années trente par la menace que faisait courir le chômage de masse à la démocratie et à l'équilibre international, et qu'il recherchait le plein-emploi, la participation de tous à la vie publique. Cette citation qui le situe bien : « L'économiste équilibré, disait-il, est un être humain normal, avec le cœur à Gauche, travaille avec la main Droite et à la tête au Centre ».

Parmi les autres interventions de cette première séance, j'ai noté celle de Bernard Marin, directeur du Centre européen de recherche en politique sociale, qui à travers une série de tableaux (j'espère qu'ils seront publiés) a montré l'évolution de la répartition démographique (entre jeunes, travailleurs et retraités) qui implique à court terme une refonte du système de prélèvement et de distribution. La conséquence de l'immobilisme actuel étant une très rapide augmentation des charges des États pour soutenir leur système de protection et de sécurité sociale.

La séance s'est terminée par la projection impromptue d'une vidéo sur l'Alaska Permanent Fund. À l'origine, le maire d'une petite ville de pêcheurs décide de prélever une taxe de 3 % sur tout le produit de la pêche, taxe redistribuée également à tous les résidents pour les inciter à ne pas quitter le pays. Ce maire devient gouverneur de l'Alaska et décide en 1976, pour les mêmes raisons, de créer un fonds permanent à partir de 25 % des redevances pétrolières et minières. Ce fonds d'État est géré d'une façon autonome, et est placé dans des valeurs américaines ou étrangères, (y compris brésiliennes !), 40 % des dividendes sont distribués comme allocation universelle à tous les résidents (depuis un an minimum) quel que soit leur âge.

Cette allocation est actuellement de 1000 \$/an. Depuis la création du fonds (1977), 5 milliards de dollars ont été ainsi distribués. On prévoit que 16 milliards le seront d'ici 2010. D'après les témoignages recueillis – sauf quelques irréductibles opposants du genre « on engraisse les indiens à ne rien faire » – cette allocation a encouragé à la fois

l'épargne et la consommation, stabilisé la population et permis la réalisation de nombreux projets au-delà de la simple survie.

De cet exemple, on peut retenir :

- le contexte : une économie libérale, décentralisée,
- l'objectif : redistribuer des ressources très mal réparties (ressources essentiellement minières ou industrielles) pour encourager l'activité de tous dans un environnement géographique difficile ;
- le moyen : un fonds local qui investit mondialement. Comme le faisait remarquer un participant brésilien, le travailleur brésilien, par le biais des actions de son entreprise, participe à l'allocation universelle des habitants de l'Alaska. Une forme d'économie solidaire, à sens unique pour le moment, mais qui pourrait se généraliser !

■ 2^e séance : Revue de l'avancement de l'idée dans les différents pays représentés.

Cinq minutes de parole accordée à dix-sept pays. Je laisse au BIEN le soin d'en faire la synthèse. On trouvera par ailleurs le rapport de trois pages que j'ai présenté pour la France où j'insiste sur le remarquable travail (plus de 400 pages) effectué par la revue du MAUSS dans sa dernière livraison « Vers un Revenu Minimum Inconditionnel » (et repris en partie dans le numéro d'octobre du journal *Partage*), même si l'AIRES ne peut être d'accord avec les conclusions d'Alain Caillé.

De toutes les interventions on peut retenir que les pays où la discussion avait atteint les sphères gouvernementales sont tous actuellement sur le recul (en particulier Hollande, Allemagne, Irlande). Autrement dit, au pied du mur on recule et on préfère durcir le système actuel en s'engageant dans la voie du *workfare*. Pour combien de temps ? Seul le représentant du Brésil, le sénateur Suplicy semblait raisonnablement optimiste quant à l'adoption prochaine par son pays d'un système d'impôt négatif sous condition de scolarisation des enfants. Rappelons qu'il l'était déjà à Londres il y a deux ans !

D'une façon générale, l'idée progresse dans les esprits sans qu'elle devienne majoritaire sur le plan politique (souvent par suite de l'opposition des partis dits chrétiens-démocrates, pour des raisons éthiques. Nous ne sommes pas sortis du pharisaïsme !)

■ 3^e séance plénière - L'alternative Revenu de base - aide à l'Emploi.

Georg Vobruba, professeur de politique sociale à l'université de Leipzig, donne en premier son point de vue : l'idée de revenu de base est excellente mais on pourra en discuter indéfiniment les justifications. En particulier celle qui concerne « la trappe de pauvreté » n'est pas appropriée car en réalité peu de personnes y sont (attention à l'usage biaisé des statistiques), et en sortir n'est pas rationnel !

La seule question à poser est : « Quel impact peut avoir l'introduction d'un revenu de base sur l'offre et la demande de travail ? » Le débat proprement dit est engagé par G. Standing (vice-président. du BIEN, expert au BIT) et Rick van der Poeg (professeur d'économie politique à Amsterdam et député travailliste au parlement hollandais).

G. Standing (pas de texte écrit distribué) est très clair : les subventions à l'emploi (qui comprennent toute une gamme allant des remises de taxes aux aides à l'exportation) sont coûteuses, rétrogrades [elles encouragent le travail bas de gamme, la fraude (nombre de salariés gonflé), ont un effet inflationniste sur les salaires (les syndicats ne manquent pas cette aubaine)], et de toute façon ne créent pas de nouveaux emplois car ceux qui sont nécessaires le sont de toute façon.

R. van der Ploeb, après avoir rappelé tous les avantages du BI le trouve suspect car défendu pour des raisons très différentes aussi bien par des gens de gauche que de droite ! En fait il reprend tous les arguments rabâchés contre le BI auxquels il ajoute d'ailleurs ceux qui sont liés à un BI distribué sous forme d'impôt négatif à un niveau équivalent au salaire minimum. Il semble donc enfermé dans un schéma primaire qui effectivement n'a guère de chance de pouvoir déboucher. Pour lui, seul le travail doit donner droit à revenu ce qui justifie pleinement toute politique d'aide à l'emploi.

Du débat qui a suivi, on peut retenir une forte opposition à la tendance qui se développe actuellement dans de nombreux pays pour une mise au travail forcé, dont la dernière intervention est bien significative de l'opposition qui serait particulièrement forte chez les jeunes qui feront la politique de demain, ce qui laisse intact l'espoir d'une sortie vers le BI (si on ne devait pas se rappeler que beaucoup de *soixanthuitards* vieillissants sont devenus les pires conservateurs !).

■ 4^e séance plénière - Prospectives sur le Revenu de base

Kurt Rothschild (professeur émérite de l'université de Linz) se demande pourquoi la question semble surtout posée par des sociologues et ignorée de la plupart des économistes : l'école néo-classique actuelle veut faire de la science, en dehors de tout jugement de valeur. Elle est donc statique, incapable de visions d'autant que ses deux axiomes de base sont l'individualisme – qui détermine tout changement sociétaire – et l'homo-economicus – qui agit rationnellement pour optimiser son profit. L'efficacité dans la croissance de la production reste donc l'unique référence de la plupart des économistes. À trois exceptions remarquables près : Meade, Atkinson et Friedman, tous trois pour différentes raisons et avec différentes propositions (respectivement un BI élevé, un BI réaliste, un BI sous forme d'impôt négatif). Rothschild, quant à lui, reste sceptique sur la possibilité d'introduire la proposition dans le débat public :

- nous ne savons pas où cela nous mène et plus de recherche doit être faite dans ce sens. (à mon avis, il est assez mal informé).
- les motivations derrière le BI sont trop diverses et chacune doit être plus précise dans ses implications pour pouvoir réellement être prise en compte dans un programme politique,
- l'adoption d'un BI à long terme, demande d'envisager plusieurs scénarios quant à ses effets sur le marché du travail.
- le passage du système actuel - qui avec sa grande machinerie permet de nombreux ajustements - au BI, demande une rupture et une assurance de succès, qu'une phase de transition risque en fait de compromettre.

En définitive, face aux menaces actuelles concernant la protection sociale le, B.I. doit s'inscrire comme une mesure parmi d'autres dans le cadre d'un projet politique redonnant une priorité sociale aux programmes économiques.

Clauss Offe (professeur de sciences politiques à l'université de Berlin) est un ardent défenseur du BI. Son argumentation est connue, elle est reprise dans le n° d'octobre de *Partage* auquel je renvoie le lecteur.

Aux illustres artisans de l'idée, depuis Payne jusqu'à Meade, il ajoute Th. Marshall avec son livre *Citizenship and social class* paru en 1949, qui retrace comment la citoyenneté (civil rights) a pu s'exercer au cours de l'histoire récente, successivement via l'ordre judiciaire, puis via le Parlement, puis depuis

la dernière guerre par le droit du travail et les droits sociaux qui y sont liés. Actuellement le lien travailleur/citoyen est brisé et il faut rétablir des droits directs de citoyenneté. Pour OFFE, l'opposition au B.I. est d'abord d'ordre moral : l'obligation de travail maintient l'ordre dans la rue ; aucun individu ne doit avoir droit, pour lui, à un repas gratuit (*no free lunch !*), seulement collectivement (la soupe populaire !) ; le BI développait le parasitisme et le sentiment d'inutilité sociale... Pourtant le rétablissement du plein emploi est improbable et non désirable ! Le principe du BI pourrait être introduit graduellement : par exemple nul ne met en question que les enfants ne doivent pas travailler : cette possibilité doit être étendue. Le BI de principe est à introduire à un niveau très bas, ce qui permettra une augmentation graduelle des possibilités de son financement (mais risque d'amoinrir singulièrement ses effets macro-économiques).

Il revenait à Philippe van Parijs de clore la séance et cette partie du congrès.

Il dénonce tout d'abord vigoureusement la dernière décision du président Clinton qui sous la pression de l'opinion publique et pour des raisons électorales (*a vicious country !*) a refusé de renouveler la loi sur la protection sociale (*a social tragedy*). Comme le fera remarquer par la suite un participant, ce recul des États-Unis vers la misère forcera peut-être l'introduction d'un BI pour éviter l'explosion sociale]. Il présente ensuite les deux dilemmes auxquels selon lui l'Europe dans sa période actuelle de construction doit faire face :

- La lutte contre l'exploitation dans le travail, qui a amené un haut niveau de protection sociale, semble aller à l'encontre de la lutte contre l'exclusion du travail, cette dernière lutte amenant les États-Unis à un développement de la misère dans le travail. Les dernières mesures d'assistanat mises en place dans différents pays européens (type RMI) lui semble enfermer les gens dans la trappe du chômage, alors que le BI pourrait permettre l'accès de tous au marché du travail avec suffisamment de faculté de négociation pour éviter l'exploitation, les acquis sociaux liés au travail effectif (indemnité de chômage par exemple) devant être maintenus (c'est le rôle des syndicats d'y veiller).
- le second dilemme est en fait la dialectique économie/politique, à un moment où il y a un grand écart entre une économie qui peut se développer mondialement et des États fermés sur eux-mêmes et dont la législation, l'histoire, la culture restent très différents. Là encore le BI

par son caractère d'allocation directe à la personne et la clarté des conditions d'accèsion peut satisfaire le besoin de justice sociale et de solidarité qui existe actuellement mais reste enfermé dans de multiples frontières politiques.

En dehors de ces séances plénières, neuf ateliers ont permis d'approfondir différents aspects à partir de communication écrites, présentées par leurs auteurs. Je donne ici le titre (traduction française) de ces communications auxquelles on pourra se référer.

Justification du Revenu de Base

- R.J. van der Veen : (université d'Amsterdam) : Revenu de Base, minimum social et opportunités optimum.
- E.V. Torisky Jr (université Bowling Green, Ohio, USA) : Le capital social, pourquoi n'est-il pas le meilleur argument pour le B.I. ?
- R. Sturn et R. Dujmovits (université de Graz) : Toutes les bonnes choses vont-elles de nouveau ensemble ? Pour éviter les pièges de la voie capitaliste vers le communisme.

Simulations des effets du BI

- B. Gilain et Ph. van Parijs (université de Louvain) : L'allocation universelle, un scénario de court terme et son impact distributif (in Rev. belge de sécurité sociale 1^{er} trimestre 1996)
- M. Herland (CIFE et univ. d'Aix) : L'autonomie pour tous - Éléments macro-économiques d'une économie à revenu de base.
- D. Rizzi et N. Rossi (respectivement université de Venise et de Rome) : Revenu de base et impositions, le cas de l'Italie.
- L. Groot, G. den Broeder, P. de Beer (université d'Utrecht) : Frisbi, un programme informatique montrant les effets de l'introduction d'un revenu de base (disquette distribuée).

Scénarios transitoires outremer

- R.M. LO VUOLO et A.C. BARBEITO (CIEPP Buenos Aires) : Pourquoi commencer par un revenu de base pour les jeunes en Amérique latine.
- E.M. Suplicy et C. Buarque (respectivement sénateur du parti des travailleurs de Sao Paulo, et gouverneur du district fédéral) : Un revenu minimum garanti pour éliminer la pauvreté et scolariser les enfants pauvres actuellement forcés de travailler. L'expérience et le débat du Brésil.
- - J. Gal et E. Leshem (École de travailleurs sociaux et université de Jérusalem). L'allocation d'intégration en Israël, un cas de revenu de base temporaire.

Financement du revenu de base et taxes écologiques

- G. Flo (université de Humbolt, USA) : Paine avait raison, le revenu de base doit venir de la taxe foncière !
- F. Bradbury (Unitax association, GB) : Comment financer un véritable revenu de base avec moins d'impôts ?
- D. Chapman (Democracy Design Forum, Gb) : Réforme De La Fiscalité Et Redistribution Pour Réduire Le Chômage.

Scénarios transitoires dans les pays à protection sociale développée

- K. Rankin (université d'Auckland) : Un revenu social et un dividende social à partir du système fiscal et de redistribution néo-zélandais.
- K. Rankin : La redistribution des revenus : une nouvelle perspective de ce sujet classique.
- L.F.M. Groot (université d'Utrecht) : La trappe de pauvreté et la transition d'une sécurité sociale conditionnelle à son incondicionalité - Une voie alternative vers le revenu de base.
- E. Deutsch et M. Spielauer (université de technologie, Vienne) : Allocations logement et revenus.
- T. Knight (T.J.K.A. Ltd., Londres) : Possibilité d'un revenu de base partiel dans le présent cadre administratif.

Revenus de base et emplois

- S. Cattacin (Univ. de Genève) : Globalisation économique, pluralisation, réarrangement institutionnel. La politique de lutte contre l'exclusion du marché de l'emploi dans une Europe en transformation (en français)
- C. Clark (St John's Univ. New York) : Revenu de base et plein-emploi.

- G. Schade (ing. Haar, Allemagne) : Le revenu de base comme prime d'inactivité, la sortie du chômage.

Le revenu de base, partie d'un ensemble.

- T. Fitzpatrick (univ. de Luton, G.B.) : Investissements, James Meade, et revenu de base.
- J.O. Andersson (université d'Abo, Finlande) : Pourquoi un revenu de citoyen doit être couplé avec un salaire de citoyen ?
- M.L. Duboin (La grande relève, université de Paris) : Le contrat civique, pour allier un revenu de base et la réduction du temps de travail.

Faisabilité politique du B.I.

- J. Loftager (université de Aarhus, Danemark) : Universalité contre sélectivité dans les transferts publics et la perspective d'un revenu de citoyen.
- S. Stadler (Vienne) : Revenu de base en Autriche et dans les états voisins de l'Europe de l'Est.
- R. Ploch (université de Leipzig) : Le revenu de base, politique sociale après le plein-emploi.

Autres justifications pour le revenu de base.

- S. White (Oxford, G.B.) : Le principe de la réciprocité, argument pour le revenu de base.
- J. Martinez (université de Madrid) : Revenu de citoyen et justice sociale.
- R.L. Needham (Oxford, G.B.) : L'apport du temps libre pour l'accomplissement des besoins humains, une possible justification du revenu de base.

Ces différentes contributions en anglais sont à la disposition des personnes intéressées (contre remboursement des frais de copie et d'envoi) au secrétariat de l'AIRE.

Philippe Riché

L'application du Revenu d'existence à la Corse

Pierre Lavagne, dans cet article d'une brûlante actualité, nous explique pourquoi la mise en œuvre du revenu d'existence en Corse permettrait d'y résoudre bien des problèmes.

Le RE s'il était mis en œuvre rendrait service deux fois : lors de sa distribution puisque les relations des personnes et leur pouvoir économique ne seraient plus dépendantes du seul marché, mais aussi lors de son prélèvement puisqu'il faudrait redemander à ceux qui sont branchés sur les canaux

redistributeurs du marché du travail et du capital ce qu'il ont reçu en trop comprend mieux alors que recommander des expériences partielles puisse sembler insuffisant à des réformateurs cohérents parce qu'on perd alors les bienfaits dus à la rectification de la répartition spontanée des revenus.

Gardons nous de tout intégrisme ! le RE a suffisamment de mérites pour qu'on puisse se contenter de n'en avoir qu'une partie.

Si le conformisme ou la peur du risque détournent certains de vouloir l'appliquer d'un seul coup à la France entière, on peut, sans qu'il en coûte grand chose, recommander son application à une région en pleine effervescence politique mais bien isolée du reste du pays : la Corse.

Tout le monde connaît à peu près la situation : il y a bien longtemps que l'impôt sur le revenu et quelques autres n'y sont plus collectés et l'état en déversant aides, subventions, bonifications d'intérêt etc... n'a en rien favorisé le développement de l'île, bien au contraire. Avec le temps cet argent a fini par être lui-même un agent de corruption ; il coule par mille canaux vers les mains de ceux même qui fomentent les troubles. Les Corses hommes ou femmes qui souhaitent la paix civile ne paraissent vraiment pas « branchés » à cet égard. Le pouvoir central nourrit lui-même la subversion sans encourager les citoyens les plus fidèles.

Nous proposons de mettre un terme à ce financement pervers en le remplaçant par le RE distribué à tout résident né en Corse. Il n'en coûtera certainement pas plus au contribuable de l'hexagone et outre ses avantages spécifiques le RE ainsi distribué profitera à la totalité de nos concitoyens corses et non plus seulement à certains d'entre eux.

Des moyens de vie supplémentaires étant ainsi fournis à la base, tous ceux qui se soucient du développement de l'identité corse ne pourront que se réjouir puisque le but même du RE est d'éviter que la sphère du marché ne finisse en s'étendant par niveler toutes les différences dont beaucoup sont l'héritage combien menacé des cultures traditionnelles.

Pour que des mesures économiques contribuent à ramener le calme, il n'y a pas besoin d'imagination : il suffit de nous écouter. Il suffirait d'un peu de résolution : l'auront ils ?

Pierre Lavagne

Conférence du 12 juin : le dialogue se prolonge

La conférence du 12 juin, organisée par l'AIRE, nous a valu de nombreux courriers.
Afin de prolonger le dialogue, nous donnons la parole à deux participants

Monnaie de consommation et Revenu d'existence

Marie Louis Duboin développe ici l'originalité des thèses présentées par Jacques Duboin à propos de la monnaie de consommation en complément du débat engagé à ce sujet lors de la conférence.

La question qui vous était posée était la suivante : Quelle est votre position par rapport aux disciples de J. Duboin qui préconisent une monnaie de consommation, qui s'éteint à l'achat ? Quelles sont les différences avec vos conceptions ? Cela paraît astucieux d'avoir une monnaie qu'on ne peut pas thésauriser. Et voici l'essentiel de la réponse de Y. Bresson : « Je termine sur la monnaie de consommation. Les partisans de Duboin s'accrochent à elle. Je comprends pourquoi Duboin l'a conçue à son époque qui était l'époque de la monnaie rare. : Keynes n'était pas encore venu, du temps de Duboin. La monnaie était rare, c'était l'or, l'argent. L'idée de Duboin était la suivante : si

on donne un revenu fixe, constant, à tout le monde, les riches vont pouvoir épargner ce revenu puisqu'ils n'en ont pas besoin. Ils vont donc devenir de plus en plus riches. Les pauvres seront obligés de consommer pour satisfaire leurs besoins, donc ce serait inéquitable. En donnant de la monnaie que l'on ne peut pas thésauriser, qu'on oblige à dépenser, les riches ne pourront pas accumuler. En réalité, c'est absurde [...]. L'idée de monnaie de consommation est une idée qui doit être complètement abandonnée dans l'état actuel du fonctionnement de l'économie. »

Si Jacques Duboin élabore la thèse de l'économie distributive à partir des années trente,

époque où, vous le soulignez, peut encore prévaloir l'idée d'une monnaie rare, il publie une synthèse de sa pensée en 1955, *Les yeux ouverts*, où il expose une analyse tout à fait actuelle de la création monétaire, comme de l'effet démultiplicateur pour l'économie de l'usage par les banques de la monnaie scripturale. Bien loin d'adhérer au dogme de la monnaie rare, Jacques Duboin démontre au contraire que les institutions de crédit ont la faculté « du néant de créer moyens de paiement ». Ainsi l'ouverture d'un crédit à la consommation auprès d'un particulier, gonfle instantanément la masse monétaire, sans autre contrepartie pour le banquier, sinon le respect d'un certain ratio de ressources propres. Ce ratio est aujourd'hui adopté par l'ensemble de la communauté bancaire sous le nom de "ratio Cook". Ce que Jacques Duboin ne prévoit pas, c'est l'émergence des marchés financiers qui résultera des déréglementations, de l'industrialisation de la finance, et la possibilité pour le banquier de prêter sans fin « à la limite », en se refinançant sur le marché monétaire, tout en prélevant au passage une marge à laquelle s'ajoutent ses commissions. C'est justement l'analyse des mécanismes de dématérialisation de la monnaie scripturale qui amènera Jacques Duboin à démythifier la monnaie et à critiquer l'extraordinaire privilège que s'arroge le banquier d'user de ce droit régalien qu'est la création monétaire.

Du constat supplémentaire de l'incapacité intrinsèque du système capitaliste à distribuer de manière équitable, homogène, les richesses produites par les acteurs économiques, à laquelle s'ajoute une autre incapacité, celle d'assurer le plein emploi et donc de procurer un statut de citoyen à part entière à tous les membres de la société, Jacques Duboin conclut que le système écono-

mique le plus juste est celui qui distribue les richesses produites, non pas suivant des règles du jeu qui s'apparentent à celles de l'esclavage ou de la sélection naturelle, mais en fonction des besoins humains, dans une société où il n'y a plus riches et pauvres.

Organiser la distribution des biens nécessite donc une monnaie qui, pour être débarrassée des effets pervers de la monnaie que l'on connaît en système capitaliste, ne peut pas porter intérêt et possède une durée limitée d'utilisation. Jacques Duboin théorise un système non capitaliste et se range par là parmi les "utopistes" au sens noble du terme. Transposer la monnaie de consommation de Jacques Duboin dans le système capitaliste, comme vous le faites, est donc choquant, car on peut s'attendre, évidemment, à ce quelle y soit inopérante. Elle ne prend son sens qu'en économie distributive, vers laquelle nous souhaitons contribuer à tendre et où le mode de transformation capitaliste : monnaie → marchandise → monnaie devient un flux marchandise → monnaie → consommation.

L'économie de Jacques Duboin, comme tout modèle économique alternatif, constitue un horizon vers lequel on peut choisir de se diriger. Comment concrétiser ce choix ? Comme vous sans doute, en tentant d'appriivoiser le système capitaliste en instaurant un revenu d'existence. Et en procurant de nouvelles plages de temps libéré aux citoyens, qu'ils pourraient mettre à profit pour mieux réfléchir à la société telle qu'elle est et qu'ils contribuent, par leurs choix, à orienter.

Marie-Louise Duboin

Revenu d'existence : une idée dans l'Aire

La rédaction du journal Fraternel (65, rue Jean-Jacques Rousseau, 92150 Suresnes) nous autorise à reproduire l'excellent article de Denis Auger, paru dans le n° 10 de juillet 1996.

Un économiste, un syndicaliste, un patron d'entreprise... Trois profils différents réunis pour réfléchir et débattre pour un sujet que tous espèrent voir se concrétiser un jour : le revenu d'existence. Le colloque organisé par l'Aire a ainsi réuni autour de son président, l'économiste Yolland Bresson, Alain Deleu, président de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) et Didier Livio, président du Centre des jeunes dirigeants d'entreprises (CJD).

Les trois intervenants en sont convenus : la période de plein emploi est révolue. La productivité

du travail et la richesse ont pratiquement doublé en France dans les vingt dernières années mais la rupture sociale qui a suivi a engendré chômage (souvent de longue durée) et précarité que le retour à la croissance n'empêche pas.

« Depuis 20 ans, les politiques ont cherché des solutions pour lutter contre le chômage ; or, cela ne marche pas, il faut trouver des voies nouvelles », note Alain Deleu. Pour l'Aire, les mutations en cours, notamment l'accroissement continu de la productivité du travail, imposent une nouvelle approche de l'emploi et des revenus.

Mais la productivité d'un pays n'est pas seulement la productivité du travail ou le résultat d'un effort individuel. Elle provient en grande partie de l'ensemble des investissements technologiques, financiers, relationnels, de créativité... auxquels tous les citoyens, qu'ils travaillent ou non, contribuent pendant leur vie. Le plein emploi étant révolu, l'Aire souhaite que lui succède la pleine activité. Une activité pour tous, marchande ou non marchande, encouragée par un développement de l'économie sociale et du temps de travail choisi et partagé. Bref, comme le préconise Didier Livio, « une nouvelle organisation du travail avec le temps négocié par chacun, et une multi-activité ». Ainsi, l'emploi ne serait plus le seul moyen d'expression d'une activité créatrice ou l'unique moyen d'intégration sociale. Les personnes potentiellement productives qui ont été exclues pourraient alors retrouver leur place dans la société.

Un revenu parce qu'on existe

Puisque chacun a une utilité économique et sociale, il est juste selon Yolland Bresson, qu'il perçoive le fruit des richesses communes. L'Aire propose donc un revenu d'existence, non pour exister mais parce qu'on existe. Chaque citoyen percevrait 1 600 francs par mois, de sa naissance jusqu'à sa mort, de façon inconditionnelle. Un revenu conçu non comme une allocation d'assistance mais comme un investissement social, un "bon de participation" qui engage le citoyen dans la communauté. Chacun compléterait ce revenu par le revenu d'autres activités.

Le revenu d'existence coûterait donc 1 100 milliards de francs, une somme qui, pour

Yolland Bresson, est tout à fait possible à réunir. Car, si on déduit les 850 milliards d'allocations diverses auxquelles se substituerait le revenu d'existence, son coût réel s'élèverait à 250 milliards. L'Aire préconise de l'instaurer en cinq ans, d'assurer son financement par une adaptation de la fiscalité, et de recourir, pendant la période de transition, à l'emprunt.

À en croire ses concepteurs, le Revenu d'existence, s'il est promulgué, permettra de stimuler l'esprit d'initiative, la faculté d'entreprendre, et contribuera donc à développer l'économie. Il semble en tous cas avoir convaincu et le dirigeant d'entreprise et le syndicaliste.

Didier Livio le trouve ainsi très différent du RMI qui est « un revenu d'exclusion ». Le revenu d'existence, pour lui, est au contraire « un symbole fort, une dynamique positive, car il entraîne une meilleure préparation aux incidents de la vie ». Alain Deleu trouve surtout positive la notion d'utilité sociale contenue dans le projet : « on ne peut pas séparer l'idée d'un revenu minimum auquel tout le monde ? droit de ce que peut apporter chacun à la société ».

Alors, le Revenu d'existence est-il ou non une douce utopie ? Tous sont d'accord sur ce point : il ne résoudra pas tous les problèmes. Sa mise en œuvre est nécessaire mais pas suffisante. Car comme l'avoue Alain Deleu, « si le revenu est adopté, il restera à construire une nouvelle société »...

Denis Auger

Notes de lecture

Plein emploi : les grands moyens, Jacques Bichot, éditions L'Hermès, 1995

Jacques Bichot estime indispensable une nouvelle politique de distribution des revenus. Au lieu de l'appliquer dans le cadre de la collectivité nationale, il suggère de le réaliser au sein même de l'entreprise

L'auteur, professeur des universités, est membre du Conseil économique et social et président de la Fédération des familles de France.

Son constat n'est pas éloigné de celui que nous faisons nous-mêmes, à savoir que le régime du salariat traditionnel est dépassé. Sous ce régime, écrit-il,

« notre société ne paraît plus capable de suivre le rythme de l'innovation et des gains de productivité » (p. 19)

Nous souffrons d'un double déficit : d'emploi et de pouvoir d'achat. Dans l'économie mondiale, le salariat, qui consiste en « l'achat d'un temps de travail moyennant une somme convenue à l'avance » (p. 106) incite les chefs d'entreprises à y regarder à deux fois avant d'embaucher et à chercher dans la réduction de leur personnel un moyen efficace de demeurer compétitifs.

M. Bichot porte sur cet état de choses, un jugement sévère. Il écrit : « Le marché du travail est la

honte de nos économies de marché » (p. 14). Et encore : « Depuis 20 ans, la France organise avec une terrifiante efficacité le gaspillage de sa principale ressource : les Français » (p. 275). Nous devons donc inventer « un mode de rémunération qui soit créateur d'emploi » (p. 93).

L'économie de partage doit nous permettre d'y parvenir. L'auteur emprunte cette formule de *l'économie de partage* au titre d'un ouvrage de M. Martin Weitzman, Professeur au Massachusetts Institute of Technology, dont le nom a été associé, en Grande-Bretagne, à celui de M. James Meade, Prix Nobel d'économie en 1977.

Le schéma de partage que préconise M. Bichot après M. Weitzman, s'apparente à celui du revenu d'existence en ce qu'il prévoit, comme lui, un nouveau mode de partage de la valeur ajoutée. Il s'en distingue en ce qu'il situe ce partage au sein de l'entreprise et non dans le cadre de la collectivité nationale.

En économie de partage, dans chaque entreprise, « la part de la valeur ajoutée revenant au travail est fixée dans le cadre d'une convention collective. Une fois fixé le taux de partage, la masse salariale dépend de la valeur ajoutée et non pas du nombre des salariés » (p. 105). Moyennant quoi, le chef d'entreprise n'hésite plus à embaucher et n'est

pas tenté de chercher une issue dans la réduction de son personnel.

Évidemment, plus les travailleurs sont nombreux à se répartir une part déterminée de la valeur ajoutée, plus la part de chacun diminue, mais c'est cela la solidarité.

L'auteur précise que « les personnes déjà présentes dans l'entreprise ne doivent pas pouvoir s'opposer à l'entrée des nouveaux venus » (p. 97). Il n'est pas dit comment il les en convaincra. M. Bichot nous avertit que « vouloir évoluer progressivement vers l'économie de partage par un renforcement de la participation et de l'intéressement serait une erreur tragique » (p. 117). Quant aux obstacles rencontrés sur le chemin de la réforme et à ses éventuels effets pervers, il nous laisse le soin d'y répondre. Il propose de faire de l'économie de partage l'objet d'un référendum national. Il considère que « le formidable défi auquel nous sommes confrontés » est de nature à susciter un élan comparable à celui qui a inspiré l'abolition des privilèges dans la nuit du 4 août.

André romieu

